

« Service Description for Cisco Unified Communications Manager (UCM) Cloud Pilot » Description de service pour le projet pilote de Cisco Unified Communications Manager (UCM) Cloud

Ce document (la « description de service ») décrit les fonctionnalités, les composants et les conditions du service acheté à Cisco par le partenaire du projet pilote aux fins d'utilisation par un seul utilisateur final de Unified Communications Manager Cloud (« UCM Cloud ») durant un projet de 90 jours décrit ci-après (le « projet pilote »). L'achat du projet pilote par le partenaire est conditionnel à la commande papier ou électronique signée ou acceptée par Cisco, qui comprend les détails de l'achat du partenaire, comme le prix, la durée du service et d'autres conditions commerciales (une « commande »).

Cette description de service, ainsi que la commande qui y est associée, sont intégrées dans le contrat entre le partenaire et Cisco, lequel régit la prestation des services infonuagiques de Cisco par le partenaire aux clients finaux (le « contrat »). En l'absence d'un tel contrat, l'utilisation du projet pilote par le partenaire et le client final sera régie par le contrat universel de nuage de Cisco, accessible à l'adresse : https://www.Cisco.com/c/en/us/about/Legal/Cloud-and-Software/Universal-Cloud-Agreement.html#/8/.

Résumé du projet pilote

- Cisco fournira un projet pilote de 90 jours au partenaire aux fins d'utilisation par un seul utilisateur final. Ce projet sera utilisé par un maximum de 250 utilisateurs. Le projet pilote de 90 jours commencera après une période de configuration de 30 jours, sous réserve d'un calendrier convenu par Cisco et le partenaire.
- Cette description de service est destinée à être lue conjointement avec la description du service UCM Cloud de Cisco, qui décrit les conditions générales applicables à UCM Cloud et qui est accessible à l'adresse: https://www.Cisco.com/c/en/US/solutions/Collateral/collaboration/Unified-Communications-Manager-Cloud/salestool-C96-742547.html.
- Les performances de Cisco seront fournies à distance à partir des centres d'exploitation de réseaux (Network Operations Centers ou NOC) de Cisco, et le projet pilote sera disponible en tout temps, sauf sur avis contraire de Cisco.

Projet pilote connecté au partenaire

Dans le cadre du projet pilote, Cisco met à disposition une seule instance dédiée d'UCM Cloud aux fins d'utilisation par le partenaire pour un seul client final dans une seule région géographique (par exemple, É.-U., EMOAR, APAC). Le projet pilote est limité à un maximum de 250 utilisateurs.

Avant le début du projet, le partenaire doit répondre aux critères de certification des partenaires Cisco UCM Cloud, et doit avoir correctement effectué les appairages nécessaires vers Cisco UCM Cloud conformément aux exigences fournies par Cisco. Cisco créera une instance d'UCM Cloud et sera chargée de s'assurer qu'elle est prête à l'utilisation par le client final à compter de la date convenue et pendant les 90 jours suivants. Le partenaire est responsable de l'intégration, de la configuration, de l'administration et de la gestion du projet pilote au-delà de la date à laquelle Cisco le rend prêt à l'utilisation, y compris les coûts qui peuvent y être associés. Le partenaire aura accès au portail d'exploitation des partenaires Cisco, y compris des outils standard, et au soutien pour UCM Cloud standard, comme décrit dans la description de service d'UCM Cloud. Le partenaire est seul responsable de la gestion du projet, y compris la fourniture et/ou la gestion de tout matériel associé (par exemple, terminaux, CPE, etc.), PSTN ou toute autre connectivité requise (y compris les numéros de téléphone), et toutes les applications ou intégrations tierces associées. Le partenaire sera le seul point de contact pour le client final; Cisco n'aura aucun contact direct avec le client final dans le cadre du projet pilote. Pour éviter tout doute, Cisco ne fournira aucun équipement ou périphérique, ni aucune application tierce ou intégration à des fins d'utilisation ou de test dans le cadre du projet.

Pour assurer la réussite du projet, avant la configuration l'instance d'UCM Cloud par Cisco pour le projet pilote, le partenaire : (a) fournira à Cisco les critères de réussite ou d'autres objectifs aux fins d'évaluation par le client final pour déterminer s'il faut convertir le projet en une instance de production d'UCM Cloud; et (b) traitera tous les scénarios d'utilisation du client final avec le client final et communiquer ces scénarios à Cisco. Le partenaire est responsable de la gestion et de l'évaluation du projet pilote tout au long de son cycle de vie. Tout test d'adaptation ou tout autre test de performance doit être convenu par écrit avec Cisco.

Le partenaire est seul responsable du traitement des données des clients, y compris les renseignements personnels, conformément aux lois en vigueur, et pour s'assurer que les données de ces clients soient supprimées à la suite de l'utilisation du projet par le client final.

Durée du projet pilote

Cisco et le partenaire conviennent d'un calendrier pour la configuration et l'activation du projet pilote, qui durera 90 jours. Dans le cadre de ces 90 jours, le partenaire peut informer Cisco de son intention de convertir l'instance pilote d'UCM Cloud en un environnement de production. Lorsque le partenaire convertit le projet pilote en environnement de production pour le client final, les parties conviennent que : (a) le partenaire s'engage à ne pas intégrer moins de 1 000 utilisateurs dans l'environnement de production dans les 60 jours suivant l'expiration du projet pilote; et (b) l'achat par le partenaire de l'environnement de production des services d'UCM Cloud feront l'objet d'un achat séparé régi par les conditions générales standard de Cisco en ce qui concerne UCM Cloud. Si le partenaire ne parvient pas à aviser Cisco de son intention de convertir le projet pilote en environnement de production pendant la période d'essai de 90 jours, le droit d'utilisation du partenaire et du client final expirera à la fin de ces 90 jours.

Modalités supplémentaires

Commentaires. Le partenaire fournira à Cisco des renseignements sur les performances du projet pilote, son utilisation, les fonctionnalités à fournir ou à modifier, ainsi que d'autres renseignements semblables (les « commentaires »). Cisco peut librement utiliser tout commentaire (à l'exclusion des données personnelles ou des renseignements confidentiels) fourni par le partenaire ou le client final sans indemnisation pour développer ou modifier le projet pilote.

Erreurs ou défaillances. Le partenaire avertira rapidement Cisco de toute défaillance, de toute erreur ou de tout autre dysfonctionnement d'une partie du projet pilote, y compris toute attaque présumée ou confirmée non identifiée par Cisco.

Modifications apportées au projet pilote. Cisco peut modifier le projet pilote à tout moment au cours de la période de 90 jours. Le partenaire accepte de mettre en œuvre rapidement les modifications demandées au projet pilote avec l'aide de Cisco.



